



**PRÉFÈTE
DE L'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES SECURITES
BUREAU DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Demande d'attestation d'aptitude physique à la conduite des transporteurs publics de personnes :
Taxis, voitures de tourisme avec chauffeur (V.T.C.), ambulances, ramassage scolaire
(art. R221-10 du code de la route)
Attestation R221-10 ou « carte rose »

Nom / nom d'usage le cas échéant :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Adresse postale complète :

tél. mobile :

courriel :

La demande peut être déposée dans la boîte aux lettres de la préfecture (bâtiment sis 16 rue Buffon à Tours) ou
adressée par voie postale sous enveloppe cachetée à l'adresse suivante :

Préfecture d'Indre-et-Loire
Direction des sécurités
Bureau de la sécurité routière
37925 TOURS Cedex 9

Fait à **le**

signature

Pièces à joindre à la demande :

1) – pour une première demande :

- avis médical (cerfa n°14880*02) délivré par le médecin agréé, datant de moins de deux ans,
- copie recto-verso du permis de conduire,
- justificatif de domicile de moins de trois mois, au nom du demandeur,
- enveloppe affranchie au tarif en vigueur (20 g), libellée au nom et à l'adresse du demandeur.

2) – pour un renouvellement ou validation :

- « carte rose »,
- avis médical (cerfa n°14880*02) délivré par le médecin agréé, datant de moins de deux ans,
- copie recto-verso du permis de conduire,
- justificatif de domicile de moins de trois mois, au nom du demandeur,
- enveloppe affranchie au tarif en vigueur (20 g), libellée au nom et à l'adresse du demandeur.